



AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

www.autovision.fr

IBAN : FR76 3000 3032 3100 0200 1340 456

FACTU
EXEMPLAIRE C

CENTRE DE CONTRÔLE

FRANCE AUTO CONTROLE
22, AVENUE ABBE TARROUX
TEL : 04.67.95.04.04.
34600 BEDARIEUX

Tél
Agrément S034F087

CLIENT

EURL GARAGE AUTO DVS VALETTE DENIS
67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

N° Intracommunautaire
FR12902550565

VÉHICULE CONTRÔLÉ

Marque PEUGEOT Type N10PGTCT076J541 Type commercial PARTNER
Immatriculation FL-295-GH N° Série VR3EFYHZJKJ735277 Kilométrage 138094

N° FACTURE	DATE	CLIENT	DATE ÉCHÉANCE
112104	10/06/2025	19	10/06/2025

CODE	DÉSIGNATION	QTÉ	TAUX	PRIX UNITAIRE NET	MONTANT
6	VISITE TECHNIQUE GARAGE	1		41,25	41,25
Montant forfaitaire collecté pour le compte et sur ordre de l'Organisme Technique Central (arrêté ministériel du 4 octobre 1991) modifié					
Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé. Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, toute facture non payée à l'échéance entraînera l'application d'un intérêt de retard au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire légale de recouvrement de 40 €					



MODE DE PAIEMENT

C.B.

BASE

41,67

TAUX T.V.A.

20,00

T.V.A.

8,33

TOTAL H.T.

TOTAL T.V.A.

TOTAL T.T.C.

FRANCE AUTO CONTROLE - au capital de 41 084€ - RCS 320.180.862N° TVA intracommunautaire FR01320180862 - N° Siret 32018086200023 - APE 7120



AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

www.autovision.fr

IBAN : FR76 3000 3032 3100 0200 1340 456

FACTU
EXEMPLAIRE C

CENTRE DE CONTRÔLE

FRANCE AUTO CONTROLE
22, AVENUE ABBE TARROUX
TEL : 04.67.95.04.04.
34600 BEDARIEUX

Tél
Agrément S034F087

CLIENT

EURL GARAGE AUTO DVS VALETTE DENIS
67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

N° Intracommunautaire
FR12902550565

VÉHICULE CONTRÔLÉ

Marque RENAULT Type M10RENV0003733 Type commercial MEGANE SCENIC
Immatriculation AQ-523-DV N° Série VF1JZ030643098806 Kilométrage 289303

N° FACTURE	DATE	CLIENT	DATE ÉCHÉANCE
112105	10/06/2025	19	10/06/2025

CODE	DÉSIGNATION	QTÉ	TAUX	PRIX UNITAIRE NET	MONTANT
CVG	CONTRE VISITE GARAGE	1		8,33	8,33
Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé. Conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, toute facture non payée à l'échéance entraînera l'application d'un intérêt de retard au taux de 3 fois le taux de l'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire légale de recouvrement de 40 €					



MODE DE PAIEMENT

C.B.

BASE

TAUX T.V.A.

T.V.A.

TOTAL H.T.

TOTAL T.V.A.